

De l'enseignement des langues à l'éducation plurilingue et interculturelle : continuité ou changement de paradigme ?

Bruno Maurer
Université Montpellier III
EA739 Dipralang

1. Institutions politiques européennes et plurilinguisme

1.1. **Union européenne** : **Commission**, 18/09/2008, rapport *Le multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun*. **Conseil des Ministres**, 21/09/2008, *Résolution relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme*. **Parlement**, résolution non législative INI/2006/2083 *Multilinguisme: cadre stratégique pour l'apprentissage des langues et la diversité linguistique*

1.2. **Conseil de l'Europe** (1949), 47 pays membres, une assemblée parlementaire non élue par les peuples européens (des « représentants » des parlements nationaux y sont nommés)

Unité des politiques linguistiques (ex-Division des politiques linguistiques, ex-Division de l'enseignement des langues) –

pas d'organigramme - 5 personnes, à la rubrique *Contacts*

Qui sont ces personnes ? Choisies comment ? Qui décide des orientations politiques ? Aucun mandat politique et pourtant un réel pouvoir d'orientation du fait de leur permanence (plus de 20 ans à la division pour certains) :

une **technocratie**

Réalisations :

- CECR : cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer
- Portfolio européen des langues
- Des *Guides* :

BEACCO J.-C., BYRAM M. (2007), *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*. Conseil de l'Europe. cité sous la forme : Guide des politiques (2007).

BEACCO J.-C., BYRAM M., CAVALLI M., COSTE D., CUENAT M. E., GOULLIER F., PANTHIER J. (2010), *Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour l'éducation plurilingue et interculturelle*. Conseil de l'Europe. Cité sous la forme : *Guide des curriculums* (2010).

Et des « études de référence » sur lesquels s'appuient ces guides.

Tout est sur le site **<http://www.coe.int>**

Mode de travail :

- a. La Division des Politiques linguistiques (Unité des PL) établit un cadre : qui le fait ? au nom de qui ? avec quel mandat politique ?
- b. Elle fait appel à des consultants universitaires qui travaillent dans ce cadre préconstruit, au service d'un projet politique qu'ils défendent et illustrent : une caution universitaire. Contrôle éditorial fort, production d'une *doxa*.
- c. Les orientations politiques, étayées par ces rapports, se retrouvent dans les politiques nationales, sans débat, relayées par les corps d'inspection (en France, « groupes de compétence » déjà essayés, évaluations négatives mais on continue ; à l'essai, une mise en commun des heures de langue dans les établissements).

Quelle orientation actuelle ? Le CECR contenait deux idées :

- approche actionnelle : aucun travail de ce côté-là à la DPL
- didactique du plurilinguisme : toute la réflexion, les actions, les programmes, portent sur ce point. Pourquoi ?

2. Quelle acception du mot “plurilinguisme” pour l'Europe ?

Beacco (2005 : 19) : « Le terme de plurilinguisme peut prêter à malentendus, car il n'est nullement synonyme de polyglottisme, un polyglotte étant un locuteur plurilingue particulièrement expert. Il désigne en fait la **capacité** que possède un individu **d'utiliser plus d'une langue dans la communication sociale, quel que soit le degré de maîtrise de ces langues** ».

Beacco (2005 : 20) : « Cette compétence peut être **plus ou moins développée** en fonction de l'environnement linguistique de chacun et de sa trajectoire personnelle et sociale, **au point que des compétences monolingues effectives d'un acteur social ne doivent être considérées que comme la forme par défaut du plurilinguisme.**

Une acception si minimaliste que le plurilinguisme, « capacité », peut aisément être proclamé universel.

(Guide des politiques, 2007 : 105)

« Les enseignements de langues sont dessinés essentiellement en fonction de **finalités centrées sur la maîtrise linguistique.**

Mais on peut aussi prendre la décision d'y faire une place à des préoccupations éducatives plus larges.

Il peut s'agir, par exemple, d'articuler les formations en langues à une éducation civique, conçue dans le cadre national, ou à une **éducation à la citoyenneté démocratique.**

Cela implique de concevoir les enseignements de langues à la fois comme **moyen pour l'exercice de cette citoyenneté** (donc comme maîtrise des échanges avec des citoyens européens utilisant d'autres variétés linguistiques) mais aussi comme **éducation à l'acceptation des différences linguistiques et culturelles** »

De l'universalité du plurilinguisme à l'affirmation de la nécessité d'une « éducation plurilingue et interculturelle »

Guide des politiques (2007 : 18), le gras est le fait des auteurs :

« Le plurilinguisme et l'éducation plurilingue n'ont pas pour objet l'enseignement simultané de plusieurs langues, l'enseignement fondé sur des comparaisons entre les langues ou l'enseignement du plus grand nombre de langues possibles, mais le développement de la compétence plurilingue et celui de son éducation interculturelle, comme forme du vivre ensemble. »

L'éducation plurilingue et interculturelle est **autre chose** que **l'enseignement des langues.**

Le syntagme **« enseignement des langues »** a disparu des documents du CoE au profit de **« éducation aux langues »**

- Lenz et Berthele (2010 : 19)
« L'éducation interculturelle s'intéresse principalement à **l'intégration de l'altérité** dans le mode de pensée et de fonctionnement de l'apprenant ».
- Starkey (2002 : 22) : « L'enseignement des langues est **potentiellement le site d'apprentissage le plus important** pour la citoyenneté démocratique ».

Quelques affirmations qui doivent éveiller la curiosité

J.-C. Beacco, *Le français dans le monde*, 2008

Comment définissez-vous l'éducation plurilingue ?

L'éducation plurilingue repose sur le principe que chacun est capable de s'approprier les langues dont il a besoin pour sa vie personnelle, professionnelle ou esthétique/culturelle, au moment où il le souhaite. Le rôle de l'École consiste à développer le potentiel langagier dont chacun dispose, comme elle s'emploie à développer les capacités cognitives, créatives ou physiques. **Son rôle est de faire aimer les langues, toutes les langues, pour que les individus cherchent à en apprendre tout au cours de leur vie. Apprendre les langues, c'est forcément aussi entrer en contact avec des valeurs telles que la tolérance, la bienveillance, la curiosité pour la diversité**

Qu'est-ce qui compose l'éducation plurilingue et interculturelle aujourd'hui ?

Concrètement, une série de courants/pratiques didactiques que l'on trouve mentionnés dans *Guide des politiques (2007)* et *Guide des curriculums (2010)*

Intercompréhension, éveil aux langues, immersion, pédagogie de la rencontre, curriculum une semaine, mobilité virtuelle

Autant d'éléments qui, pris séparément, ne sont pas critiquables. Ce qui peut l'être, c'est que le CoE ne s'intéresse plus qu'à cela et a abandonné la réflexion sur « l'enseignement des langues », la réflexion méthodologique.

3. L'éducation plurilingue et interculturelle au service d'un projet politique

Thèse : l'enseignement des langues est instrumentalisé. Au service de quel projet global ?

a. Une Europe en panne de citoyens

- Baisse régulière de participation aux votes pour les députés européens.
- La seule explication entrevue par les institutions européennes : un manque d'un « sentiment de citoyenneté » qu'il s'agirait juste de faire émerger
- La seule solution proposée : éduquer les esprits pour faire émerger ce sentiment de citoyenneté.

Problème : sur quelles bases faire naître ce sentiment ?

Les solutions impossibles :

- la revendication d'un **passé** européen : l'Histoire, conflictuelle, n'offre pas de base simple.
- le fonctionnement **présent** : une mise en concurrence des peuples européens par dumping social et dumping fiscal et son corollaire, la montée des racismes entre Européens ; des institutions insuffisamment démocratiques (minoration du Parlement, non respect de l'expression des peuples lors des référendums irlandais et français)
- le projet **futur** : refus de penser un projet de « société » reposant sur des valeurs (Michéa, 2007, *L'empire du moindre Mal*) ; cause : l'Europe, parce qu'elle est d'essence libérale, se contente d'organiser un marché et de veiller aux équilibres macroéconomiques (inflation, dette)

Que reste-t-il ? On va essayer d'utiliser les langues comme socle

- Un succédané de valeurs : une « manière d'être aux langues »

BEACCO J.-C. (2005), *Langues et répertoire de langues : le plurilinguisme comme « manière d'être » en Europe*. Conseil de l'Europe

« La civilité et la bienveillance linguistiques pour l'Autre, qui ne sont pas étrangères à l'expérience historique de cet espace, sont susceptibles de **fonder une forme d'appartenance non ancrée dans la valorisation de telle ou telle langue particulière mais fondée sur une 'manière d'être aux langues'** comme **conscience de la diversité des répertoires plurilingues des citoyens européens** et comme **manifestation commune mais plurielle de leur(s) identité(s)**. » (2005 : 20)

Breidbach sur *Le plurilinguisme, la citoyenneté démocratique en Europe et le rôle de l'anglais* (2003 : 11) :

« **Si l'on admet qu'une Europe multilingue doit constituer le fondement de l'objet politique appelé 'Europe'**, que tous les peuples de l'Europe doivent pouvoir contribuer à façonner, la compétence plurilingue apparaît comme l'un des objectifs prioritaires de l'éducation à la citoyenneté européenne : au-delà d'une évidente utilité première en tant qu'outil d'intégration culturelle, la ou les langue(s) constitue(nt) une condition sine qua non de la participation à la vie politique. D'un point de vue conceptuel, **le plurilinguisme a autant de liens avec l'identité culturelle qu'avec l'identité politique.** »

4. Qui peut être contre une philosophie si généreuse ? Où est le problème ?

4.1. Effets sur l'enseignement des langues

4.1.1. Les savoir être (tolérance, ouverture aux langues d'autrui) risquent de prendre le pas sur les savoirs et les savoir-faire

Politique de formation des professeurs de langues en faveur de la diversité linguistique et de la communication interculturelle (Willems, 2002 : 10) :

« **Pour importante qu'elle soit, la correction lexicale ou grammaticale, risque de ne pas être le facteur décisif de la réussite communicationnelle. Il en va de même, aussi essentielle soit elle, de la bonne maîtrise des fonctions langagières.** Même une connaissance générale des bases de la culture d'une LVE ne présente guère plus de garanties de succès dans la mesure où elle peut entraîner ou accentuer des stéréotypes (Steele & Suozzo, 1994). L'élément primordial qui décide de la réussite de la communication, c'est l'aptitude à créer un « terrain commun » dans une interaction tout en ayant conscience que l'entreprise est complexe et aléatoire »

Willems (2002 : 19) : il est préconisé un « changement à l'égard de **l'interculturalité** en prenant pleinement conscience « **qu'elle constitue l'objet même de l'enseignement des langues** ».

Quels contenus linguistiques envisagés ?

Guide des politiques (2007 : 105)

« Les contenus à donner aux programmes de langues et les compétences langagières à faire acquérir, à proprement parler, ainsi que les activités d'enseignement correspondantes peuvent donc être choisis à partir de considérations multiples comme :

- leur utilité communicative présumée et à moyen terme
- leur valeur quant à la motivation des apprenants, immédiate et à court terme
- leur rôle dans la gestion de projets collectifs (au niveau de la classe, de l'établissement)
- leur utilité d'un point de vue formatif (apprendre à apprendre, par exemple)
- leur rôle dans l'expérience esthétique
- leur rôle dans la formation intellectuelle
- leur rôle dans la constitution des identités (par rapport à quelles communautés d'appartenance ?)
- leur rôle dans l'éducation interculturelle
- leur rôle dans l'éducation aux valeurs démocratiques et dans la création de la cohésion et de la solidarité sociales ».

:

Quels contenus évaluer ?

Lenz et Berthele (2010).

- « A. Besoins en matière d'évaluation **concernant les objectifs généraux de l'éducation plurilingue et interculturelle**
- B. Besoins en matière d'évaluation **concernant les compétences qui aident les apprenants à participer pleinement à la vie sociale**
- C. Besoins en matière d'évaluation concernant les compétences et les attitudes qui aident les apprenants, en tant que personnes et citoyens, à **développer leur interculturelité et leur regard critique**
- D. Besoins en matière d'évaluation concernant les compétences qui aident les apprenants à **s'assumer et à se développer en tant qu'usagers et apprenants en langues**
- E. Besoins en matière d'évaluation concernant les compétences qui **aident les apprenants à acquérir de nouvelles connaissances dans leurs études** en contextes multilingues »

Ces cinq points sont déclinés en 36 tirets, pour autant de compétences, attitudes, savoirs. Mais aucun de ces items ne concerne le linguistique.

Et un aveu honnête...

Lenz et Berthele (2010 : 30)

« Comme Byram (2008 : 221) l'observe avec raison, certains de ces savoirs sont plus problématiques que d'autres pour l'évaluation, notamment le savoir-être (attitudes telles que la curiosité et l'ouverture à la relation aux cultures) et le savoir-s'engager (conscience culturelle critique – de potentiellement *toute* culture). »

Lenz et Berthele (2010 : 32) n'hésitent pas à soulever le problème de manière directe :

« Outre les problèmes susmentionnés (manque de données empiriques suffisantes pour étayer les propositions de référentiels, etc.), **le risque de 'comportement affecté' lors de l'évaluation des attitudes est un aspect qui est souvent souligné comme représentant un problème majeur pour l'évaluation standardisée de la compétence interculturelle.** En effet, les évalués suffisamment formés pourraient **faire semblant d'être curieux, ouverts ou tolérants** afin d'obtenir un résultat positif à une évaluation où les enjeux sont élevés ».

4.1.2. Autres effets sur l'enseignement :

- marchandisation accrue du secteur de l'enseignement des langues

En inscrivant l'enseignement des langues dans la logique de l'apprentissage tout au long de la vie, on demande juste à l'école de préparer les esprits à apprendre des langues, plus à les enseigner.

Guide des politiques (2007 : 95), l'apprentissage non scolaire constitue la normalité :

« La maîtrise des langues est **d'abord** le produit (pour les compétences orales ou de compréhension, en particulier) d'apprentissages individuels et autonomes **effectués en dehors d'enseignements organisés par une institution éducative** : c'est une caractéristique humaine que de pouvoir s'approprier des variétés linguistiques. (...) **L'enseignement est une institutionnalisation de l'acquisition dite souvent naturelle** ».

« Une telle attention portée aux acquisitions linguistiques personnelles des apprenants revient aussi à imaginer des moyens didactiques pour intégrer celles-ci dans les enseignements institutionnels, de manière à prendre en compte :

- l'appropriation des langues effectuée **directement** (sur place), **en dehors de l'enseignement** mais en parallèle avec celui-ci : tirer parti pédagogiquement de la fréquentation des médias (TV, presse, Internet...) en guidant celle-ci, en en faisant un terrain de recherche, d'observation, de recueil d'informations... De telles activités, qui sont **une forme possible de déscolarisation de l'enseignement**, supposent définition des tâches, mise en commun et exploitation des informations recueillies ... Elles permettent de tirer parti de la présence des variétés linguistiques accessibles en un lieu donné : médias, communautés linguistiques présentes...
- l'appropriation des langues effectuée dans un pays où l'on utilise la langue cible, sans enseignement : **l'objectif est alors de préparer et récupérer dans un cadre scolaire ces expériences**, par guidage préalable de l'auto apprentissage, élaboration d'un journal d'apprentissage (où sont consignées impressions, difficultés, stratégies de compréhension, attitudes interculturelles), structuration des connaissances et auto évaluation des acquis... »

Guide des politiques (2007 : 86) :

« Provisoirement, **des solutions alternatives au modèle traditionnel de la classe** (un enseignant unique pour le même groupe pendant une certaine période) **peuvent être recherchées** : emploi des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, cours intensifs, cours du soir (hors horaire scolaire normal), cours résidentiels à l'étranger ou dans la région où la variété linguistique est utilisée... »

France, Luc Chatel, 7 février 2012 :

- que chaque élève parte en séjour linguistique individuel au cours de sa scolarité. Un « cahier des charges national du séjour linguistique » sera créé comme référence;
- développer l'enseignement des langues... pendant les vacances au cours de «stages».

4.2. Inflation du discours sur le plurilinguisme masque un monolinguisme croissant de l'UE

cf sites des agences de l'UE, en anglais seulement

4.3. Le discours sur le **plurilinguisme comme fondement du sentiment de citoyenneté** et son corollaire **l'éducation plurilingue et interculturelle** :

- permet à l'UE **d'éviter de proposer un véritable projet de société**
- **cherche à dispenser** l'UE de devoir **réformer** son fonctionnement économique, social et politique dans le sens d'une **réelle** citoyenneté européenne
- joue le rôle d'un pare-feu/contre-feu : l'antiracisme abstrait de la « tolérance » et de « l'ouverture » contre l'urgence sociale et la montée des antagonismes.
- vise à organiser le marché du travail à l'échelle européenne pour une plus grande mobilité, et donc une concurrence accrue, des travailleurs.

Sur ce dernier point : la note du 19 juin 2008, référencée SOC/306 - R/CESE 1052/2008, avant-projet d'avis de la section spécialisée « Emploi, affaires sociales, citoyenneté » du **Comité économique et social européen**, est une note sur le *Multilinguisme*, p.13 :

« La mobilité est promue par les partenaires sociaux et attendue par un certain nombre d'employeurs, de travailleurs et de pouvoirs publics, dont la Commission, comme une panacée contre le chômage et la pénurie de main-d'œuvre. L'obstacle linguistique est encore trop peu pointé (...) »

Autres questions de fond pour débattre...

- Quelle articulation entre les approches plurielles et les approches « singulières » ?
- Possible problème épistémologique de confusion entre **point d'arrivée** et **point de départ** ; la description des compétences plurilingues est faite à partir des aptitudes de plurilingues réels ; ces compétences de plurilingue sont ensuite proposées comme modèle de comportement de l'apprenant... ne prend-on pas l'effet pour la cause ?

Dit autrement : les « compétences plurilingues » sont-elles, comme postulé, développables en amont/indépendamment de compétences linguistiques réelles dans plusieurs langues ?

- Où va-t-on ? Quels impacts ont ces approches que l'on souhaite développer sur les compétences linguistiques ? Où sont les évaluations pour légitimer qu'on continue ?
- Quelle est la légitimité d'un prof de langues à enseigner des valeurs ? Comment évaluer la « tolérance », « l'ouverture à autrui ? »

Comment en sortir ? Comment le dépasser ?

1. Porter la critique sur le projet d'ensemble et dénoncer l'instrumentalisation de l'enseignement des langues et ses effets
2. Remettre en question la légitimité du CoE
3. Critiquer sur le fond la « pensée CECR »
 - imprégné d'idéologie managériale
 - une conception anti-Lumières de l'éducation : Éduquer, c'est produire un comportement. Paradoxe de la mise au premier plan des savoir-être dans un modèle qui ne se fixe plus l'ambition de faire un Homme ou un Citoyen (Rousseau).
 - fausse technicité mais imprécisions, contradictions
 - facilité supposée de l'apprentissage
 - langue moyen d'accomplir des tâches et évacuation d'autres dimensions de la langue, lieu fondateur de l'humain, de la culture, du sujet, du désir et de la pensée

5. Critiquer la rhétorique de la « langue de coton »

« Dans une Europe qui se définit avant tout, et surtout, par sa diversité linguistique et culturelle le plurilinguisme s'est vu accorder récemment une importance sans précédent. Le « multilinguisme », c'est à dire la présence de nombreuses langues en Europe, est considéré comme une composante de l'héritage culturel européen, mais aussi comme un obstacle à la compréhension mutuelle et à la communication, voire un facteur restrictif limitant la démocratie européenne.

Le « plurilinguisme » c'est à dire la capacité des individus à utiliser plus d'une langue ou variété de langue, est proposé non seulement comme un moyen pragmatique de surmonter l'obstacle du multilinguisme, mais aussi comme un moyen d'accéder à l'héritage culturel européen et comme le marqueur d'une identité européenne. Pour d'autres, le plurilinguisme devrait conduire à un sentiment d'appartenance à l'Europe. »

Etudes citées

- BEACCO J.-C. (2005), *Langues et répertoire de langues : le plurilinguisme comme « manière d'être » en Europe*. Conseil de l'Europe.
- BREIDBACH S. (2003), *Le plurilinguisme, la citoyenneté démocratique en Europe et le rôle de l'anglais*. Conseil de l'Europe.
- LENZ P. et BERTHELE R. (2010), *Prise en compte des compétences plurilingue et interculturelle dans l'évaluation*. Conseil de l'Europe.
- STARKEY H. (2002), *Citoyenneté démocratique, langues, diversité et droits de l'Homme*. Conseil de l'Europe.

Pour aller plus loin

MAURER B. (2011), *Enseignement des langues et construction européenne. Le plurilinguisme, nouvelle idéologie dominante.* Paris, Editions des archives contemporaines.

Je vous remercie.

bruno.maurer@univ-montp3.fr

M. Byram, dans *Blanchet et Chardenet (2011)*, article « La Compétence interculturelle »

p. 256 : « l'étude des langues et des cultures devrait aborder des questions telles que « comment vivons-nous ? » et « comment devrions-nous vivre ? » ; ce qui introduit une dimension éthique explicite dans l'enseignement /apprentissage.

« En Grande Bretagne, Starkey (2002) introduit une forte composante éthique en plaidant pour que l'enseignement des langues et des cultures fasse une place, dans ses objectifs et ses finalités, à une éducation aux droits de l'homme » et pour Guilherme (2002), c'est même à une « éducation à la citoyenneté démocratique ».

Pbs : 1. Les enseignants de langues sont-ils légitimes sur ce sujet ? Sur quel projet de société ?

2. Et la langue dans tout ça ?

Appel à communication du congrès FIPF Europe Prague
(septembre 2011)

« En effet, la **perspective d'une Europe des citoyens plurilingues et pluriculturels**, dans laquelle s'inscrit **dès l'origine** l'enseignement du français, se trouve aujourd'hui confrontée à l'impact sans cesse grandissant de l'économie et de la pensée utilitariste. »

Une fausse évidence : l'enseignement du français se serait toujours inscrit dans une didactique du plurilinguisme et du pluriculturalisme et s'inscrirait dans une opposition à la dominance.

Conséquence : nécessité de faire un réel travail critique.

